

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du vendredi 15 mars 2024  
**N° CP-2024-2-9-3**  
**N° applicatif 8872**

### **9<sup>ème</sup> Commission**

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

### **Direction**

Direction des routes, des infrastructures et des  
mobilités

### **Service consulté**

Direction Europe et Transfrontalier

## **SIGNATURE D'UNE DECLARATION D'INTENTION EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU FRANCHISSEMENT DU RHIN ENTRE ROPPENHEIM- IFFEZHEIM ET BEINHEIM-WINTERSDORF**

Résumé : Les franchissements du Rhin entre Strasbourg et Karlsruhe sont nombreux mais souffrent de contraintes d'entretien ou d'exploitation, du fait de leurs usages mixtes (ouvrages ferroviaires ou hydroélectriques) ou de leur nature (bacs). Sur le secteur entre Beinheim et Roppenheim, le trafic routier est élevé et croissant, et des réflexions locales sont en cours pour développer les mobilités ferroviaires et cyclables.

C'est dans ce contexte que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et ses partenaires allemands le Ministerium für Verkehr Baden-Württemberg et le Regierungspräsidium Karlsruhe s'associent pour étudier l'amélioration du franchissement du Rhin dans le corridor situé entre l'ouvrage hydroélectrique (Roppenheim-Iffezheim) et le pont de Beinheim-Wintersdorf, dans une perspective de développement multimodal des mobilités.

Le présent rapport vise à approuver la signature d'une déclaration d'intention entre les partenaires du projet.

### **Contexte**

Les franchissements du Rhin depuis le nord de Strasbourg jusqu'à Lauterbourg sont nombreux mais souffrent de contraintes d'entretien ou d'exploitation, du fait de leurs usages mixtes (ouvrages ferroviaires ou hydroélectriques) ou de leur nature (bacs).

Depuis plus de 10 ans, plusieurs réflexions sur l'amélioration de la mobilité transfrontalière ont été engagées sur le territoire. Le corridor entre le pont de Beinheim -Wintersdorf et l'ouvrage hydroélectrique Roppenheim-Iffezheim (RD504/B500) est identifié de longue date comme particulièrement stratégique dans une logique multimodale (mobilité routière, ferroviaire et cyclable), et à des échelles locales, régionales et européennes.

Le trafic relevé sur la RD504, en amont de l'ouvrage hydroélectrique de Roppenheim-Iffezheim s'élevait en 2022 à près de 21 000 véhicules/jour avec une proportion de poids lourds atteignant régulièrement plus de 20%. Ce niveau de trafic en fait le franchissement du Rhin le plus fréquenté d'Alsace, hors agglomération.

Aujourd'hui, le Land de Bade-Wurtemberg et la CeA s'interrogent sur les possibilités actuelles de franchissement du Rhin entre leurs deux territoires et souhaitent étudier l'amélioration du franchissement du Rhin dans le corridor situé entre l'ouvrage hydroélectrique de Roppenheim et le pont de Beinheim.

Pour cela, le Ministre des Transports Winfried Hermann et le Président de la CeA Frédéric Bierry ont décidé de conclure une déclaration d'intention commune afin de donner un premier cadre à la démarche, pour entériner les objectifs des partenaires, la gouvernance du projet, les principes généraux de financement et de communication.

### **Rappel des études antérieures**

Le Département du Bas-Rhin a porté en 2014 une étude sur l'amélioration des franchissements du Rhin, dans le cadre d'un partenariat transfrontalier réunissant les Regierungspräsidium de Karlsruhe et de Freiburg, le Landkreis Rastatt, le Regionalverband Mittlerer Oberrhein et la Région Alsace. Celle-ci avait identifié le secteur RD504-B500 / RD87 comme particulièrement stratégique pour de multiples raisons :

- il dessert un secteur au potentiel de développement économique très important ;
- il permet de relier au plus court les deux autoroutes A35 et A5 ;
- il dessert les pôles intermédiaires importants du territoire : Haguenau et Rastatt / Baden-Baden ;
- il s'appuie sur deux franchissements existants, qui pourraient apporter une réponse aux enjeux de mobilité de plusieurs modes de transport.

L'absence de consensus entre les partenaires n'avait pas permis la poursuite des réflexions.

Deux études concluent récemment permettent de relancer le partenariat, sur un cadre plus ciblé :

- l'étude Mobi Pamina, portant sur la réactivation de la liaison ferroviaire Haguenau / Rastatt sur l'ouvrage de Beinheim aujourd'hui franchit par la RD87, rend nécessaire une réflexion sur l'impact d'un tel aménagement sur la circulation routière du secteur ;
- l'étude pour la création d'une passerelle vélos/piétons à proximité de la RD87 a conclu à l'infaisabilité d'une telle infrastructure en raison essentiellement de son coût et de son impact environnemental. Pour autant, la circulation des modes actifs sur le secteur, n'est possible que sur la RD87 et s'effectue dans des conditions de sécurité peu satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que les collectivités compétentes pour l'aménagement de ces infrastructures, la Collectivité européenne d'Alsace en France et le Ministère des Transports ont souhaité relancer les réflexions pour améliorer le franchissement du Rhin sur le secteur.

## **Objectifs**

L'objectif commun des partenaires est l'amélioration du franchissement du Rhin dans le corridor situé entre l'ouvrage hydroélectrique (Roppenheim-Iffezheim) et le pont de Beinheim-Wintersdorf.

Ce projet se positionne dans une perspective de développement multimodal des mobilités à moyen/long termes, incluant, au-delà du mode routier, les transports collectifs et les mobilités actives. Des pistes d'action devraient en découler, notamment pour le domaine routier.

Il prendra en compte également le contexte environnemental contraint du secteur d'étude.

## **Modalités de coopération**

Les parties prenantes de la déclaration d'intention s'engagent dans le cadre de cette coopération transfrontalière, sans préjuger des résultats. Un bilan de la première phase de réflexion est attendu au plus tard début 2026.

### *Comité de pilotage*

Un comité de pilotage (COFIL) se réunit au démarrage du projet, en cours de projet, et à sa clôture, et a minima une fois par an. Il fixe le cadre de travail, les objectifs à atteindre et les missions à réaliser pour le groupe de travail (et les sous-groupes thématiques).

Sont membres du comité de pilotage les représentants des signataires de la déclaration d'intention.

### *Groupe de travail*

Le groupe de travail (GT) se réunit régulièrement. Il assure la coordination générale du projet. Les participants du GT sont constitués de représentants des directions thématiques de la CeA et du Regierungspräsidium Karlsruhe. Le GT coordonne également le travail des groupes de travail thématiques.

### *Groupes de travail thématiques*

Les groupes de travail thématiques sont créés sur la base des besoins d'études et des thématiques concernées. Participent à ces groupes de travail thématiques des représentants de la CeA et du Regierungspräsidium Karlsruhe ainsi que des tiers concernés. Y participe nécessairement au moins un membre du GT, par souci de partage de l'information.

### *Cercle d'accompagnement politique*

Un cercle d'accompagnement politique est constitué afin d'informer et consulter l'ensemble des représentants politiques du territoire. Celui-ci ne dispose pas de pouvoir de décision.

## **Etudes à engager et résultats attendus**

Les études à engager doivent permettre d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'amélioration du franchissement du Rhin sur le secteur. Il s'agit notamment :

- De réfléchir aux perspectives de développement des mobilités sur le secteur selon différents scénarios :
  - fermeture de l'ouvrage de la RD87 au trafic routier, dans le cadre de la réactivation de la liaison ferroviaire sur l'axe Haguenau – Rastatt ;
  - travaux lourds sur l'ouvrage hydroélectrique de Roppenheim – Iffezheim pouvant conduire à sa fermeture temporaire ou définitive pour le trafic routier ;
  - évolution du trafic à moyen et long termes, pour les modes routiers (dont poids-lourds), les transports collectifs et les cyclistes.

- De mettre à jours les études environnementales, dans le cadre de l'évolution de la réglementation et des périmètres de protection.
- De diagnostiquer les ouvrages existants.

### **Principe de financement des études**

La déclaration d'intention prévoit que les dépenses relatives au projet sont en principe réparties de la manière suivante :

- Land Bade-Wurtemberg : 50%
- Collectivité européenne d'Alsace : 50%

Pour des études spécifiques, des dispositions différentes de cette clé de répartition pourront être définies et feront l'objet de conventions à conclure ultérieurement.

Les dépenses du projet seront imputées à l'opération P068O054 : Mise à 2x2 voies RD4-A35 frontière.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la conclusion entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Land Bade-Wurtemberg d'une déclaration d'intention commune portant sur l'amélioration du franchissement du Rhin entre Roppenheim et Beinheim ;
- d'approuver la déclaration d'intention commune, jointe en annexe au présent rapport, entérinant les objectifs des partenaires, la gouvernance du projet, les principes généraux de financement et de communication ;
- de m'autoriser à signer ladite déclaration d'intention commune.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P068	O054	P068E01	T05	1513-20-2031-843	50 000€
TOTAL					50 000€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.